

Lannion Trégor Communauté - Enquête publique unique

Construction d'une station d'épuration route de Loguivy et travaux sur les réseaux

A la demande de la commission d'enquête, une réunion publique d'information et d'échange a été organisée par LTC et s'est déroulée le lundi 9 octobre 2023 - salle Sainte Anne à Lannion, de 18h00 à 20h15

Au début de la réunion, la présidente de la commission d'enquête a demandé aux personnes présentes dans la salle, si elles acceptaient que cette réunion soit enregistrée. N'ayant eu aucune opposition, la réunion a été enregistrée tout au long des échanges.

Il y avait environ 36 personnes dans la salle.

Etaient présents :

Monsieur Cédric SEUREAU Vice-président à LTC en charge de l'eau et de l'assainissement, adjoint au Maire de Lannion (Finances-Numérique), assisté de messieurs Olivier GALLAIS responsable du bureau d'études eau et assainissement LTC et Stéphane GUICHARD directeur du service eau et assainissement LTC.

La commission d'enquête : Martine VIART, Gilles LUCAS et Paul GALAN

L'information de cette réunion publique a été faite par voie de presse (Télégramme et Trégor), mais également par des échanges directs entre les services de LTC et les riverains.

L'introduction a été faite par M. SEUREAU

Présentation du projet qui fait partie d'un projet global, d'un système d'assainissement, avec des réseaux, des postes de relevages et la station d'épuration.

Aujourd'hui le système d'assainissement sur lequel sont reliées les villes de Lannion, Ploubezre, une partie de Ploulec'h, une petite partie de Trébeurden, Louannec et Saint Quay Perros est non conforme. La capacité de la station est dépassée. Les rejets dans le milieu sont non conformes ; au niveau des réseaux, il y avait des problèmes sur des postes de refoulement ; des travaux sur les réseaux ont donc été engagés ces dernières années sur la rive droite du Léguer, le long des quais. Les diamètres des réseaux ayant été augmentés, cela a permis de ne pas avoir de débordement comme les années précédentes ;

Les 1^{ères} tranches de travaux ont impacté la circulation dans Lannion ;

La 2^{ème} étape des travaux se fera sur les postes de relèvement et la station d'épuration, dans le but d'aller vers un mieux et de permettre de répondre à l'évolution démographique prévue dans les PLU de Lannion, de Ploubezre et de Ploulec'h ; cette station a également la particularité de prendre les boues d'autres stations du territoire.

Sur le territoire il y a 55 systèmes épuratoires dont les travaux sont prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement assez important.

M. GALLAIS prend la parole :

La présentation se fera en 4 temps :

- 1/ Le projet
- 2/ Les nuisances
- 3/ Le point d'avancement sur le projet
- 4/ Un temps d'échange

Les travaux sur les réseaux zone urbaine :

Les réseaux : sur tout le linéaire rive droite, allant du tribunal jusqu'au parking, cela a été fait l'année dernière ; il reste à faire la traversée sous le Léguer et le prolongement du réseau gravitaire jusqu'au futur poste de relèvement de

Nod Huel, puis les canalisations de refoulement depuis Nod Huel et un autre le poste de la Zac pour aller jusqu'à la station ;

Il y a 66 postes de relèvement et les 2 gros postes de tête sont celui de Nod Huel et celui de ZAC qui vont être refaits intégralement ; il nous restera environ 10 à 12 postes urbains à réhabiliter ;

Le futur poste de Nod Huel se situera à proximité de celui existant, au niveau du parking.

La dimension des ouvrages sera de 16m X 16m de côté ; sur le terrain naturel, il y aura 4m de bâtiment visible pour le groupe électrogène, avec une profondeur de 11m pour l'infrastructure et 18m de profondeur pour les fondations ; le chantier est situé sur un terrain pollué, les travaux seront assez conséquents ; la dépollution se fera en amont des travaux ;

Autre poste de relèvement de la ZAC le long du Léguer, sera construit sous la voirie, peu visible.

La STEP

Présentation du fonctionnement de la station actuelle : les effluents arrivent, il y a un prétraitement, un bassin tampon, un bassin d'aération, un clarificateur, le comptage et les effluents traités finissent dans le Léguer ; panache qui s'étend jusqu'à la Manche.

On a une filière de dépotage des matières de vidange et de graisses externes qui viennent de la restauration et autres, puis tout l'assainissement non collectif, dépoté et prétraité pour finir dans la filière eau de la station ;

3^{ème} filière, la filière boues, on a un atelier avec une centrifugeuse qui déshydrate les boues puis les chauffe ; stockage des boues chaulées dans un hangar ;

Le petit local d'exploitation sera conservé et réhabilité dans le futur projet.

Les prétraitements vont être complètement démolis, le bassin tampon sera également démoli, remblayé, le bassin d'aération va être conservé, le fond sera cassé pour le rendre perméable, aménagé en roselières pour traiter les eaux pluviales étant donné que le terrain est en pente, et qu'il y aura des créations de voiries ;

Le clarificateur actuel va être gardé mais sera couvert, réutilisé pour un usage ultérieur des eaux traitées ; cette eau est déjà réutilisée pour des nettoyages de matériaux sur le site ; le dépotage des matières à vidange va être détruit ; les ateliers pour la déshydratation et le stockage des boues vont être conservés, mais fermés avec un système de désodorisation ;

Sur l'ancien site on va construire un hangar de stockage pour les exploitants ;

En face du hangar de stockage de boues, il y aura un nouvel atelier de déshydratation sans qu'il y ait de stockage de boues car ces boues iront directement dans des semi-remorques ; ces boues seront évacuées tout de suite ;

Tous les prétraitements qui ont été démolis seront reconstruits dans un bâtiment entièrement fermé et désodorisé, bassin tampon avec 4 alvéoles ; les graisses et matières de vidange seront traitées dans un bâtiment fermé et désodorisé ;

2 bassins d'aération et 2 clarificateurs ;

Il est prévu le doublement de la capacité organique passant de 25 000 E.H à 48 800 E.H.

Dès que l'on dépasse les 30 000 E.H l'État nous pousse à envisager la méthanisation, ce qui pourrait répondre à certains de nos objectifs, comme la diminution du nombre de camions (en entrée et sortie) et la réduction des odeurs.

Méthanisation : il y aura un digesteur, ouvrage en dur cylindrique hors sol, complètement fermé dans lequel on met les boues pré épaisies mais encore liquides, on les laisse quelques jours ou quelques semaines fermenter pour générer du gaz, biogaz, ce biogaz va être stocké dans un ballon ; les boues quand elles seront digérées, seront stockées dans un ouvrage hors sol en dur, avant qu'elles soient déshydratées dans l'atelier en contre bas,

4^{ème} ouvrage qui sera une torchère, cheminée qui permet de brûler certains condensats et qui sert de sécurité car le digesteur ne peut pas être arrêté, il produit du gaz régulièrement, s'il n'y a plus moyen de consommer ce gaz il faudra

le brûler ; vérification du système une fois par mois pour voir si tout fonctionne bien, on fera sortir une flamme pendant 5mns ;

Question : lors de la dernière réunion le projet de méthanisation avait été abandonné ?

LTC : non pas du tout, c'était même la conclusion, mais on voulait épurer le gaz ; en effet, dans le biogaz il y a du méthane, de la vapeur d'eau, H₂s, l'idée était d'épurer ce gaz pour ne récupérer que le biométhane pour l'injecter dans le réseau GRDF ; ce projet a été abandonné car la capacité de la station est trop faible ; pour GRDF il faut un poste d'injection d'entrée et le plus petit nécessite que l'on envoie 32m³/h de gaz alors que l'on n'est pas capable de fournir tous les jours ce débit ; techniquement et économiquement cela devenait aberrant ;

On continue donc à produire du biogaz, en revanche il sera brûlé sur place dans un Co générateur pour produire de l'électricité qui sera autoconsommée par la station ; on estime à 30% les besoins qui seront assurés par la production locale d'électricité.

M. Cédric SEUREAU : l'inflation sur l'énergie entraîne des surcoûts sur la production, dans le projet on ne revend plus à ENGIE le biométhane, car le projet industriel est la création d'une station d'épuration et non de production d'énergie, mais ce qui est attendu, c'est la diminution du volume de boues en sortie de station, la diminution des odeurs et en plus profiter pour faire de l'électricité et donc diminuer notre note globale de consommation d'énergie.

Question : tous les accès se font par la route de Loguivy ? **LTC**
: par l'accès actuel

Question : pourquoi le projet est si loin de la STEP actuelle ?

LTC : à cause des contraintes ; le classement du bois, la bande de 100m, un talus avec un intérêt faune flore qui ne peut pas être touché empêchent de construire sur le site actuel, il reste le haut des terrains ; Deux autres terrains étaient éligibles, mais plus compliqués pour le projet.

M. SEREAU : de plus il faut que pendant les travaux, la station actuelle reste en activité donc pas trop loin.

Question : il y aura donc 2 zones de stockage de boues ?

LTC : il y a déjà des bâches à boues intermédiaires, des boues chaulées pour épandage agricole donc seulement quelques mois dans l'année et l'autre c'est un stockage tampon, quelques jours avant qu'elles soient déshydratées ;

Question : comment vont-elles d'un endroit à l'autre ?

LTC : par pompage

Question : la quantité sera la même ?

LTC : oui, la capacité n'augmentera pas et le bâtiment sera fermé et désodorisé ; bardé, mis en dépression ; Ces travaux sur le bâtiment seront priorités ;

Question : quelle est la hauteur des murs ?

LTC : environ 12 m ;

Le digesteur et le stockage des boues seront en zone de rétention, si problèmes (décaissement) par sécurité, donc moins visible dans le terrain.

Le volet paysager : la STEP est située dans des champs avec un espace boisé ; pour protéger la vue une centaine d'arbres seront replantés ;

Vues paysagères :

- On constate que depuis le futur terrain on a une vue sur le bourg en face donc depuis bourg, on verra bien la station ; **M. SEUREAU** : les ouvrages seront dans des couleurs sombres

LTC : le silo à chaux sera repeint et l'atelier supplémentaire peu visible ;

Sur le plan, on voit le gazomètre couleur blanche, depuis le chemin du halage, il sera peint couleur foncée ;

Questions : avez-vous prévu des projections à l'ouest ? rive droite venant de Perros

(Discussion des vues sur la rive droite, rue Jean Bart et Hemingway, le public demande des prises de vues supplémentaires)

LTC : Les vues plus à droite sont vite cachées par les boisements ;

Le public : pas d'accord avec vous, je vois les champs depuis chez moi donc je verrai la station ;

LTC : nous pourrons faire d'autres photos ; un permis de construire a été déposé, mais ce permis a été annulé (car incomplet) ; un autre sera déposé, l'architecte prendra en compte toutes les observations.

Question : pourquoi ne pas commencer à planter ?

LTC : pour construire une telle installation il faut de la place, problème de stockage de matériaux durant les travaux ;

On va commencer par le terrassement et la terre sera stockée ou proposée à l'agriculteur pour mettre sur son terrain, solution envisageable ;

Actuellement, 3 groupements d'entreprises étudient la solution répondant à la station d'épuration que l'on souhaite construire, avec la meilleure technologie et les contraintes auxquelles ils doivent répondre ;

M. SEUREAU : le choix des entreprises se fera en fonction de leurs propositions et ils détermineront quelles sont les zones nécessaires pour les travaux ; les plans ne sont pas encore arrêtés et pourront évoluer.

Volet nuisances :

Bruit :

Question : passages de camions plus fréquents ?

LTC : pour la filière de valorisation des boues, le volume de boues à chauler n'augmente pas ; ces boues chaulées seront enlevées deux fois par an pour épandage ; le plan d'épandage ne sera pas modifié ;

Question : puisqu'on double la quantité de traitement, on va doubler la quantité de boues ?

LTC : augmentation oui, mais sur 30 ans ; La capacité de la STEP sera doublée, mais pas sa production de boues. C'est peut-être compliqué à appréhender :

- Actuellement, la capacité de la STEP est dépassée. Elle atteint régulièrement 30 000 EH. La production de boues est bien celle d'une STEP de 30 000 EH. A ceci s'ajoutent les graisses et matières de vidange à hauteur d'environ 7 000 EH actuellement.
- Dans 30 ans, selon des prévisions les plus ambitieuses, la STEP recevra 48 000 EH y-compris graisses et matières de vidange. On passera donc de 37 000 à 48 000 EH. On double donc la capacité administrative, mais pas les besoins, ni la production de boues.
- En fait, nous estimons à 40 % l'augmentation de la production de boues dans 30 ans par rapport à l'actuelle. Nous sommes donc loin d'un doublement de la production de boues.

L'excédent des boues sera évacué par d'autres filières : incinération des boues et compostage ; les boues doivent être hygiénisées, par la chaleur, soit le chaulage, soit l'incinération, soit le compostage dans des unités extérieures ; Ces boues partiront par semi-remorques vers Pluzunet ;

Question : va-t-il y avoir les déchets de l'abattoir ?

LTC : la partie méthanisable est la partie de prétraitement des graisses de l'abattoir, issues de l'assainissement de l'abattoir, ce qui représente 1 camion par mois maximum ; ces graisses sont déjà méthanisées ;

La prise en charge des matières stercoraires de l'abattoir (méthanogène très intéressantes) est abandonnée, cette filière n'est pas prévue ; pour l'instant, ces matières sont traitées par un prestataire extérieur pour qu'elles soient méthanisées ;

Question : quelle est la pression dans le Co générateur ?

LTC : pas plus puissant qu'une chaudière ; pas de pression de stockage de gaz, quelques centaines de millibars ; la pression dans le stockage du gaz est assurée par un simple ventilateur.

Question : pour les sifflements sonores et le bruit d'écoulement d'eau ; que comptez-vous faire ?

LTC : le bruit est le plus difficile à gérer. Actuellement les équipements qui grincent, comme les dégrilleurs, seront dans des bâtiments ; le bassin d'aération actuel est équipé avec des brosses bruyantes. Il sera remplacé par des bassins aérés par des surpresseurs ; tous ces équipements seront capotés, mis dans des bâtiments couverts, avec ventilation et insonorisation ;

Cependant le bruit pourrait arriver des surpresseurs, avec un rayonnement du bruit qui sort des tuyaux ;

Dans le cahier des charges on a demandé que l'émergence acoustique ne dépasse pas 5dba jour et 3dba nuit ;

Il se peut qu'il y ait un phénomène d'écho, on a donc rajouté une contrainte avec un autre type de mesure acoustique, le niveau de bruit découpé par tronçons, pas en limite de propriétés mais chez les particuliers ; il nous faudra des personnes volontaires après la mise en service de la station pour aller faire des mesures le jour et la nuit ;

Après 1 année, il y aura des essais de garanties sur la qualité de l'eau des boues, la consommation des réactifs, les odeurs à l'intérieur, à l'extérieur ; il y aura 2 campagnes de plusieurs jours ; la réception de la station se fera sous réserve des essais de garanties ;

Questions : Sera t'on informé de ces différentes étapes ?

Avez-vous quantifié le trafic ? la clôture, grillage ou plus arboricole ? le bâtiment de stockage des boues reste identique ?

LTC : le trafic n'est pas mesuré en tant que tel ; la part des boues déshydratées ne restera pas, elle sera envoyée dans un centre de compostage ;

Pour le bruit du chargeur, « bip-bip » l'option retenue sera avec un détecteur amélioré ; un nouveau chargeur est prévu au printemps ;

La clôture sera installée tout autour, 2m de haut puis des haies, un espace entre les 2 d'environ 3m ;

Question : quand on est à l'extérieur on verra la clôture ; comment ce sera le long du chemin ? **LTC**

: la clôture sera adaptée au talus existant ;

Question : le bruit du dégrilleur provient d'une usure ?

LTC : on viendra voir sur place pour constater le bruit ; l'installation sera différente et dans un bâtiment fermé ;

Question : projet de raccordements des assainissements non collectifs avant ou après ? extension de réseaux ;

LTC : pour les raccordements un calendrier devra être mis en place par rapport à l'évolution des travaux ;

M.SEUREAU : les permis d'aménager peuvent être accordés 18 mois avant la mise en service de la nouvelle station d'épuration ;

Le système est conforme pour la charge organique mais c'est la charge hydraulique qui pose un problème ; en effet, quand les réseaux prennent trop d'eau parasite, arrivées des gouttières mal raccordées, il y a trop d'eau à traiter, et donc débordement.

Public : vous devez effectuer les contrôles

LTC : on le fait et des sanctions sont appliquées ;

Point sur l'avancement :

La méthanisation a été retenue ;

L'acquisition foncière est imminente ;

Le marché des travaux est lancé – remise des offres à Noël ;

Commande du poste de livraison pour la STEP ;

Diagnostic archéologique a été fait : ils ont trouvé diverses traces comme des fosses, des sépultures, il est possible qu'il y ait un diagnostic plus poussé, donc cela peut retarder, avec des sondages complémentaires, mais cela ne va pas mettre en péril l'opération ;

1^{er} semestre 2024, analyse des offres. Notification du marché fin 2024. point du marché, donc choix pas avant l'année prochaine puis deux ans de construction, six mois de mise en service, le délai de garantie d'un an pour noter les nuisances que vous aurez peut-être subies ;

Question : taille de la route de Loguivy, y aura-t-il des travaux ?

M.SEUREAU : il y aura des camions mais peu et moins qu'aujourd'hui, donc pas de renforcement de cette route ;

Question : parmi les 3 constructeurs vous avez dit qu'il pourrait y avoir des différences ? mais est-ce que ça sera globalement comme ça ?

LTC : je ne peux pas répondre, on ne peut pas savoir ; le groupement peut proposer des solutions plus compactes ;

Question ; est ce qu'il y aura une autre réunion publique ? **LTC** : vous serez informés du choix du projet ;

Question : le dossier est-il consultable ?

Le dossier est consultable en mairie de Lannion et les 6 communes dans le périmètre ; le samedi 28 le matin il y aura une permanence à la mairie de Lannion ; autrement les dossiers sont consultables sur le site de LTC, sur le site de la préfecture ;

Question : pour l'avenir est ce que la station va rester gérée par la régie ou va-t-elle passer au privé, ainsi que l'eau ?

M.SEUREAU : nous sommes en 2023, en 2026 il y a de nouvelles élections, mais les élus actuels tiennent à la régie, l'avantage est d'avoir les équipes expérimentées, des équipes qui sont sur le terrain, qui s'impliquent pour les contrôles, c'est la force de la régie, qui s'impose sur toutes les communes du territoire.

Question : étude sur les décibels qui vont impacter ?

LTC : dans le cahier des charges le bruit maximum à respecter est indiqué de jour comme de nuit ; mesure spectrale c'est à dire que le suivi sera fait depuis les propriétés, dans le respect de la réglementation ; le « bip » du chargeur n'est pas mesuré car trop rare, ;

Question : pourquoi il a fallu attendre 50 ans pour faire une future STEP, les bruits sont générés par l'usure de la station

; **LTC** La station a 50 ans mais des travaux ont été effectués sur le clarificateur, prétraitement il y a 20 ans ;

Question : pourquoi l'EP se fait avant les offres ?

LTC : E.P peut influencer sur les offres, la procédure doit être respectée ;

Question : un nouveau permis va-t-il être déposé ?

LTC : un nouveau permis a été déposé, mais il faut attendre la dérogation à la loi littoral,

Une fois que nous aurons fait le choix du constructeur, on déposera un nouveau permis de construire : on autorise des variantes à condition qu'il fasse mieux, pas moins bien.

Question : 2 ans de travaux, les 2 postes de relevages seront faits en 1^{er} ? Pour entrer chez nous on doit passer par là.

LTC : pour Nod Huel il n'y a pas de problème, on ne touche pas à la route, ni aux arbres, le poste sera construit depuis le parking, pour la station on ne bloquera pas non plus ;

Pour la ZAC on sera obligé de fermer un moment mais on laissera l'accès pour les gens qui habitent un peu plus à l'Ouest.

Question : durant l'enquête publique, nos remarques seront remontées et filtrées par LTC ?

Réponse de la présidente de la commission : toutes les observations seront reprises dans un procès-verbal de synthèse des observations remis sous 8 jours à LTC, qui aura 15 jours pour faire son mémoire en réponse ; Toutes les observations seront transmises à LTC.

Question : qui prend en charge le montant des travaux, ?

M.SEUREAU : le budget assainissement collectif sur la facture d'eau, cet argent est utilisé pour effectuer des travaux, quelques subventions, ce sont donc les usagers qui financent.

L'année dernière, en 2022 il y a eu l'augmentation du Plan Pluriannuel d'Investissement sur l'eau potable car une nouvelle usine d'eau potable va être construite ; les deux budgets ont été multipliés par 2 ;

Le prix de l'eau à Lannion était le plus bas, il faudra lisser le prix de l'eau pour que dans 10 ans tout le monde ait le même prix sur tout le territoire.

Question : les 3 commissaires enquêteurs connaissent ils les 3 groupements d'entreprises ? **LTC**
: pas du tout ; les commissaires enquêteurs sont complètement indépendants.

Fin de la réunion 20h15